

Paris - 26 juin 2015

## COMPTE RENDU



### Participants :

- M. Daouda SEMBENE** (Sénégal), Président
- M. Pierre-Jean FENO** (Madagascar), Vice-président
- M. Lassina FOFANA** (Côte d'Ivoire), représentant M. Adama KONE, Vice-président
- M. Vincent MAZAURIC** et **Mme Josiane LANTERI** (France), Administrateurs
- M. Noureddine BENSOUDA** (Maroc), Administrateur
- Mme Tetyana SLYUZ** (Ukraine), Administrateur
- M. Mohamed LARBI GHANEM** (Algérie), Invité
- M. Blaise ALLELA** (Gabon), Invité
- Dr József DANCZO** (Hongrie), Invité
- M. Herivelo ANDRIAMANGA** (Madagascar), Invité
- M. Nordine LAZRAC** (Maroc), Invité
- M. Amadou Birahim GUEYE** (Sénégal), Invité
- M. Serigne Amadou SEYE** (Sénégal), Invité
- Mme Daria DMYTRUK** (ambassade d'Ukraine à Paris), Invitée
- M. Didier CORNILLET** (AIST), Secrétaire général
- M. Laurent ROUSSEAU** (AIST), Commissaire aux comptes
- Mme Cristel VOLPI** (AIST), Chargée de mission

La séance est ouverte à 9h50 par M. Daouda SEMBENE, Président de l'AIST, représentant le Sénégal. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Secrétaire général soumet à leur appréciation le projet d'ordre du jour et demande si certains participants ont des observations à formuler. En l'absence d'observations, l'ordre du jour est adopté.

## **1 – Organisation administrative de l'AIST**

### **• Situation financière**

Le Secrétaire général expose le rapport sur la situation financière de l'association arrêtée au 31 décembre 2014 et la situation financière intermédiaire arrêtée au 31 mai 2015.

Au 31 décembre 2014, l'AIST a dégagé un bénéfice de 2 325,56 € (cf. annexe 1).

### **• Cotisations**

A ce jour, 24 pays ont versé leur cotisation et 5 pays ont des arriérés de cotisation dont le montant total s'élève à 42 125,00 €. M. MAZURIC (France) souhaite connaître les pays reliquataires et M. FENO (Madagascar), le montant dû. M. BENSOUA (Maroc) demande les solutions préconisées par l'AIST.

Le Secrétaire général répond que les pays reliquataires sont les suivants : Cambodge, Djibouti, Guinée, RCA et Tchad. Concernant ce dernier pays, les participants s'étonnent à l'unanimité du non règlement des cotisations eu égard à ses ressources.

Le Secrétaire général précise que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des relances mensuelles sont adressées aux pays reliquataires et que la situation s'est nettement améliorée. Il explique par ailleurs que ces difficultés de paiement sont essentiellement dues aux changements politiques et/ou administratifs. Il ajoute qu'il ne dispose d'aucun moyen coercitif pour mener une action plus offensive et que ses possibilités se limitent à la proposition d'un plan d'apurement. En outre, il rappelle que les pays reliquataires ne participent pas ou peu aux actions et n'organisent aucun évènement.

M. FENO (Madagascar) propose d'envisager un déplacement sur place pour connaître les raisons de ces arriérés. Son attention est appelée sur le coût du déplacement qui pourrait être, le cas échéant, supérieur au montant des arriérés de cotisation du pays considéré.

M. BENSOUA (Maroc) propose de limiter puis d'interdire le droit de participer aux actions de l'AIST pour les pays reliquataires selon 3 niveaux :

1. En deçà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge ;
2. Au-delà de 3 années d'arriérés : interdiction de participer aux actions de l'AIST ;
3. Après 5 ans d'arriérés : radiation du pays.

Le Secrétaire général indique qu'il proposera à l'Assemblée générale de valider cette proposition lors de sa réunion à Dakar en novembre prochain.

A l'initiative de Madagascar, les discussions ont ensuite porté sur les modalités de réintégration éventuelle d'un pays radié (période incompressible d'exclusion, insertion d'un nouvel article dans les statuts). Les membres ont proposé d'en débattre lors de l'Assemblée générale de Dakar.

### **• Situation patrimoniale**

La Slovaquie a quitté l'association en 2015. L'AIST compte donc à ce jour 30 membres.

Le Secrétaire général évoque les difficultés dont l'Ukraine lui a fait part en début d'année pour payer sa cotisation 2015. Mme SLYUZ (Ukraine) explique ces difficultés par le contexte politique et la situation budgétaire difficile. Le pays s'engage cependant à acquitter sa cotisation.

## 2 – Préparation de l'Assemblée générale

### • Renouvellement partiel du Bureau exécutif

L'Assemblée générale de l'Association et le colloque se dérouleront à Dakar (Sénégal). Le Président du comité d'organisation désigné est M. Serigne Amadou SEYE.

Conformément aux statuts de l'AIST, un renouvellement partiel du Bureau exécutif sera effectué à cette occasion. Ainsi, la Présidence de l'AIST sera assurée par le pays qui organisera le colloque 2016 (Koweït), les vice-présidences étant confiées aux pays organisateurs des colloques 2014 (Madagascar) et 2015 (Sénégal).

Les pays administrateurs sont rééligibles. A cet égard, la Côte d'Ivoire, la Tunisie et l'Ukraine souhaitent renouveler leur mandat. Or, un pays ne peut être membre du Bureau qu'à la condition d'être à jour de ses cotisations. En conséquence, l'Ukraine annonce qu'elle versera finalement sa cotisation 2015 au plus tôt.

La Hongrie (qui assiste à la réunion en tant qu'invitée) se porte candidate au poste d'administrateur.

Le Président demande s'il ne serait pas possible de candidater avant l'Assemblée générale ou de proposer spontanément à certains pays s'ils souhaitent devenir membres du Bureau exécutif. Le Secrétaire général répond que cela est possible. Il explique que des candidatures spontanées peuvent être formulées et examinées au cours de la prochaine Assemblée générale qui validera le choix des pays candidats.

M. GHANEM (Algérie) demande d'introduire un critère d'assiduité. Cela est difficilement réalisable. En effet, les statuts prévoient que les membres du Bureau exécutif doivent représenter la diversité géographique. La France ajoute que la notion d'assiduité doit s'inscrire dans un contexte général.

### • Séminaire 2016

Le séminaire thématique 2016 se déroulera en Haïti. Le Secrétaire général attend un courrier officiel de l'autorité de tutelle pour que la candidature soit officialisée.

Afin d'améliorer la visibilité des membres de l'AIST dans la programmation des activités de l'Association, il souhaite connaître les pays qui se portent candidats pour accueillir une action pour les années 2017, 2018 et 2019, soit à titre principal, soit en qualité de suppléant, pour pallier la défaillance éventuelle d'un pays dans l'organisation d'une action.

Mme SLYUZ (Ukraine) demande si son pays peut candidater ainsi que le montant indicatif des dépenses à prévoir. Le Secrétaire général précise que celles-ci varient en fonction des pays et explique sommairement la répartition du cahier des charges. Le Secrétariat général lui adressera un cahier des charges type à titre d'information.

L'Ukraine se propose d'accueillir un séminaire en 2017, ainsi que l'Algérie. Le Maroc candidate également en qualité de suppléant.

### • Colloques

Le colloque 2016 se déroulera au Koweït.

La Hongrie se propose d'accueillir le colloque en 2018.

Le Président voudrait solliciter des candidatures principales et de réserve en cas de défaillance d'un pays.

### 3 – Organisation du séminaire thématique

Le Secrétaire général rend compte du séminaire thématique organisé à Rabat les 17 et 18 juin 2015.

D'une durée de 2 jours, ce séminaire avait pour thème « la normalisation comptable – passage à la comptabilité en droits constatés ». Il était animé par des experts de haut niveau. Les travaux se sont alternativement déroulés en séances plénières et en ateliers. Pour information, le coût total du séminaire s'est élevé à 19 422 €.

Le Secrétaire général a souligné le succès du séminaire en termes de participation des membres de l'AIST à cette action (57) et d'évaluations.

En termes de logistique, plusieurs participants se sont inscrits à cette action mais n'y ont finalement pas participé et n'en ont pas informé le secrétariat général. Par conséquent, l'hôtel a facturé à l'AIST des « no show » : pour mémoire, la nuitée était facturée 1 390 MAD (environ 123 €). Cinq « no show » auraient dû être facturés à l'AIST mais, après négociation avec l'hôtel, une seule nuitée a été finalement mise à la charge de l'AIST.

Le Secrétaire général propose que ces pénalités soient à la charge des participants. Comme celles-ci ne peuvent leur être directement imputées du fait de leur absence, il propose que soit insérée une mention dans les modalités financières prévoyant la refacturation au pays membre en cas de « no show ».

La proposition du Président visant à ajouter ces pénalités aux cotisations annuelles est abandonnée en raison des difficultés de mise en recouvrement.

L'Ukraine propose d'insérer un article relatif au non paiement des cotisations et aux annulations tardives dans les statuts ou le règlement intérieur. Cette proposition sera examinée lors de l'Assemblée générale de Dakar.

### 4 – Organisation du colloque annuel de l'AIST

Le prochain colloque se déroulera à Dakar (Sénégal), du 16 au 18 novembre 2015. Le Secrétaire général a effectué une mission préparatoire à Dakar en janvier 2015 ; il effectuera une seconde mission en septembre à la demande du Président.

#### • Thème retenu

Les thèmes proposés sont les suivants :

- 1) Systèmes d'information budgétaire et comptable/ Dématérialisation
- 2) Secteur Public Local / Décentralisation / Gestion des établissements publics
- 3) Gestion de la trésorerie et de la dette / Activité bancaire / Rôle de la Banque centrale
- 4) Audit interne / Contrôle interne
- 5) Normes comptables / Consolidation / Valorisation et communication financière
- 6) Place du Trésor dans le financement de l'économie
- 7) Contrôle des dépenses budgétaires
- 8) Relations ordonnateurs / comptables
- 9) Reddition des comptes
- 10) Systèmes de paie des personnels de l'Etat

Deux options sont soumises à l'appréciation des participants :

- Option 1 : Décliner le thème du colloque en séminaire,
- Option 2 : Choisir deux thématiques différentes.

Précision : le Secrétaire général recense les propositions des délégués faites au cours des évaluations des actions et les soumet à l'avis du Bureau exécutif pour le choix des thématiques des actions futures. Il propose au Bureau exécutif un choix de plusieurs thèmes en annexe 2.

M. BENSOUA (Maroc) manifeste son intérêt pour le circuit de la dépense et précise que ce thème est une préoccupation majeure pour plusieurs pays. M. GHANEM (Algérie) souhaite que les deux sujets suivants, l'audit et le contrôle interne, soient intégrés au thème car ils constituent deux instruments importants dans la rationalisation de la dépense.

M. SEMBENE (Sénégal) constate que les mêmes thèmes reviennent souvent. Il serait plutôt intéressé par la gestion de la dette publique. Le Secrétaire général répond qu'aucune demande en ce sens n'a été formulée à ce jour.

M. GHANEM (Algérie) regrette que l'on ne s'intéresse qu'aux résultats budgétaires au détriment de la gestion de trésorerie.

M. DANCSO (Hongrie) propose de traiter la gestion de la dette dans un contexte plus large. En effet, la gestion de trésorerie est fortement liée à la gestion de la dette. Il serait opportun de comparer les systèmes de l'ensemble des états et de mutualiser les bonnes pratiques. M. DANCSO évoque un autre thème, étroitement lié à la bonne gouvernance des états et relatif à la valorisation des informations détenues par la trésorerie pour la préparation du budget.

M. FOFANA (Côte d'Ivoire) propose d'organiser un séminaire sur la gestion de la trésorerie et de la dette. Mme LANTERI (France) fait remarquer que ce sujet a déjà été traité lors du Colloque international des Services du Trésor francophone en 2014 et propose que ce thème soit traité en séminaire.

A l'issue des discussions et à l'unanimité, le thème 3 a été retenu, mais reformulé : « Processus de gestion de la dépense publique ».

Par ailleurs, les participants ont arrêté également le thème du séminaire thématique 2016 qui portera sur « la gestion stratégique de la dette publique : problématiques et enjeux ».

#### • Modalités organisationnelles

Le Secrétaire général expose que, en raison de diverses contraintes calendaires et organisationnelles, le Président de l'AIST, en accord avec le Secrétaire général, propose de revenir au format traditionnel d'un colloque de trois jours, y compris la visite culturelle (comme à Abidjan), au lieu de quatre (comme à Madagascar). En effet, il est rappelé que le format retenu pour le colloque de Madagascar ne l'avait été qu'à titre exceptionnel, comme cela a été discuté lors de la réunion de Bureau du 30 juin 2014. Il est ainsi proposé que le colloque se tienne du **lundi 16 novembre** au **mercredi 18 novembre 2015**.

Le format proposé, tel qu'il est organisé, permet cependant d'augmenter le nombre de sessions, par rapport au format antérieur au colloque de Madagascar, pour le faire passer de 5 à 7. Deux options concernant le déroulement prévisionnel du colloque sont soumises à l'avis des membres du Bureau. Ainsi, l'option 1 positionne l'Assemblée générale en fin de colloque, tandis que l'option 2 le positionne lors de la première matinée.

Il est fait observer que l'option 1, avec l'AG en dernière session, suit une logique « protocolaire » dans le cadre de la transmission de la présidence, non inscrite dans les statuts, qui permet au Président sortant de présider jusqu'à celle-ci et au nouveau Président d'entrer en fonctions à l'issue de la réunion. Cela évite d'avoir « deux Présidents » dans les faits, même si c'est le Président sortant qui officie pendant le colloque, en tant que représentant du pays hôte du colloque.

Le Sénégal évoque sa préférence pour l'option 1. En effet, ce programme permet au Président d'assurer son rôle durant tout le colloque et d'organiser la cérémonie de clôture ainsi que la visite culturelle plus sereinement.

Les membres du Bureau adoptent cette proposition (cf. annexe 3).

## 5 – Questions diverses

### • Demande de résiliation d'un pays membre

Le Secrétaire général informe les membres du Bureau exécutif que la Slovénie a confirmé son souhait de résilier son adhésion par une lettre de résiliation.

### • Adhésion d'un nouveau membre

Le Directeur général de la Comptabilité Publique et du Trésor Burundais a manifesté son intérêt d'adhérer à l'AIST. A ce jour, le Secrétaire général n'a toujours pas reçu de réponse officielle et ce, probablement en raison du contexte politique actuel. M. SEMBENE (Sénégal) propose alors de l'inviter au colloque (à ses frais).

### • Modification de la période de tenue du colloque

Suite aux difficultés soulevées lors de l'Assemblée générale de Madagascar relatives à cette période, le Secrétaire général soumet aux participants trois options :

- Option 1 : *Organiser le colloque à la mi-octobre*. Avancer le colloque d'un mois permettrait aux Directeurs généraux d'être plus disponibles avant la préparation de la loi de finances ;
- Option 2 : *Intervertir les dates du séminaire et du colloque*. Si cette organisation devait être choisie, il faudra veiller à ce qu'elle n'interfère pas avec les activités du CREDAF, le Secrétariat général étant commun. De plus, il faudra réfléchir aux modalités organisationnelles pour l'année de transition ;
- Option 3 : *Organiser le colloque en début d'année*. Cette période soulève le problème de la mise à disposition des crédits.

La première option est adoptée à l'unanimité.

### • Synergie avec le CREDAF

Dans une volonté de mutualiser les moyens, l'équipe du Secrétariat général du CREDAF, association qui intervient dans la sphère fiscale, a pris en charge, en 2011, la gestion de l'AIST, pour permettre à celle-ci de bénéficier de l'expérience et du réseau du Secrétariat général du CREDAF en relation fréquente avec les grandes organisations internationales et de mettre en œuvre, chaque fois que possible, des synergies entre les deux associations. Une action commune en ce sens a été organisée en 2012 sur le recouvrement.

Cette mutualisation des moyens s'inscrit dans le cadre d'un bénéfice mutuel et doit permettre d'engager une dynamique de rapprochement des deux réseaux au service de leurs membres.

Le Secrétariat général souhaite développer son action pour promouvoir cette synergie entre les deux associations en proposant des thèmes communs d'actions (sujet recouvrement ou transversaux comme la formation, la gestion des ressources humaines...).

Les membres du Bureau ont exprimé leur accord de principe pour l'organisation d'un séminaire commun AIST-CREDAF dans la mesure du possible.

- Accueil d'un stagiaire au Secrétariat général du CREDAF et de l'AIST

Le Secrétaire général informe les membres du Bureau qu'un étudiant en 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po Paris a déposé sa candidature pour effectuer un stage de 6 mois requis dans son cursus de scolarité, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015. Ce stage étant supérieur à deux mois, il doit obligatoirement être rémunéré. Son coût mensuel est évalué à 460 €. Seules les heures réellement effectuées sont rémunérées dans un cadre de 35 h hebdomadaires.

Il indique que son cursus lui permettra d'assurer divers travaux de synthèse, de recherche documentaire, de mise à jour du site ou de traduction en anglais qu'il parle couramment grâce à une année passée à Singapour, renforçant ainsi le Secrétariat général qui comprend trois collaborateurs.

Il précise qu'en cas d'accord du Bureau, la charge financière sera répartie entre le CREDAF et l'AIST, selon la clé de répartition habituelle concernant les dépenses communes. Il est rappelé que la méthode retenue consiste à répartir ces dépenses proportionnellement à l'ensemble des dépenses engagées par chacune des organisations au titre de l'exercice considéré.

Les membres du Bureau exécutif approuvent à l'unanimité le renfort de l'association par le recrutement du stagiaire pressenti ainsi que les modalités de la rémunération y afférentes.

Les débats étant clos, le Président remercie les participants et la séance est levée à 12h20.

## Situation financière

### 1 La situation financière de l'association à la clôture de l'exercice 2014

#### 1.1 Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31 décembre 2014

##### 1- Le compte de résultat de l'AIST

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) à la date de clôture de l'exercice le 31 décembre 2014.

<b>Compte de résultat AIST</b>			
<b>exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Frais de colloque annuel	43 120,62 €	Produit des cotisations	90 830,47 €
Frais de séminaire thématique	36 090,30 €	Produits exceptionnels	354,22 €
Études et prestations de service	376,74 €		
Déplacements, missions et réceptions	3 076,81 €		
Services bancaires	380,35 €		
Charges diverses de gestion courante	5 589,37 €		
Achats non stockés de matières premières et fournitures	224,94 €		
		Bénéfice	2 325,56 €
<b>Total</b>	<b>88 859,13 €</b>	<b>Total</b>	<b>88 859,13 €</b>

#### 1.2 Situation financière et patrimoniale au 31 décembre 2014

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale (comptes financiers de banque et de caisse) à la date de clôture de l'exercice.

	<b>Situation au 31/12/2013</b>	<b>Situation au 31/12/2014</b>
<b>ACTIF</b>		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	66 025,64 €	21 511,60 €
Compte courant CA**		2 546,78 €
Caisse	152,14 €	148,74 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**		44 296,22 €
<b>Total</b>	<b>66 177,78 €</b>	<b>68 503,34 €</b>
<b>PASSIF</b>		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	77 130,74 €	66 177,78 €
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	- 10 952,96 €	2 325,56 €
<b>Total</b>	<b>66 177,78 €</b>	<b>68 503,34 €</b>

\* CDC : Caisse des Dépôts \*\* CA : Crédit Agricole

## 2 La situation financière intermédiaire de l'association arrêtée au 31 mai 2015

### 2.1 Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31 mai 2015

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) arrêté à la date du 31 mai 2015.

<b>Compte de résultat AIST au 31 mai 2015 exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Frais de colloque annuel	3 340,14 €	Produit des cotisations	56 680,15 €
Frais de séminaire thématique	13 760,35 €		
Déplacements, missions et réceptions	123,09 €		
Services bancaires	246,60 €		
Charges diverses de gestion courante	914,69 €		
Résultat	38 295,28 €		
Total	56 680,15 €	Total	56 680,15 €

### 2.2 Situation financière et patrimoniale au 31 mai 2015

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale (comptes financiers de banque et de caisse) à la date de l'arrêté des comptes le 31 mai 2015.

	<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>Situation au 31/05/2015</b>
<b>ACTIF</b>		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	21 511,60 €	54 948,55 €
Compte courant CA**	2 546,78 €	7 410,78 €
Caisse	148,48 €	143,07 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 296,22 €	44 296,22 €
Total	68 503,34 €	106 798,62 €
<b>PASSIF</b>		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	66 177,78 €	68 503,34 €
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	2 325,56 €	38 295,28 €
Total	68 503,34 €	106 798,62 €

\* CDC : Caisse des Dépôts

\*\* CA : Crédit Agricole

*IX<sup>ème</sup> Colloque annuel de l'AIST*  
*Proposition de thème :*

**Processus de gestion de la dépense publique**

**Thème 3 L'organisation des circuits de la dépense publique**

Le secteur public est un acteur déterminant dans le circuit économique d'un pays. D'une part, il prélève une partie de la richesse produite par les impositions et les redevances, d'autre part, il injecte également des sommes sous forme de salaires et de commande publique. Les services du Trésor sont donc un acteur essentiel dans ces opérations de dépense.

*1- Les services du Trésor sont-ils en position de monopole ?*

Selon l'organisation mise en place dans le pays, les services du Trésor couvrent plus ou moins la dépense de l'Etat et celle des collectivités locales, ils sont autonomes mais parfois directement reliés aux ministères ordonnateurs. C'est cette cartographie du périmètre couvert par les services du Trésor qu'il faudra établir.

*2- La dépense, quel poids dans l'économie ?*

Avant d'examiner l'organisation de la chaîne de la dépense, il est utile de mesurer le poids financier de la dépense publique dans l'économie du pays.

*3- Les enjeux juridiques de la dépense publique :( sécurité des paiements)*

Le premier indicateur d'une dépense de qualité repose dans l'assurance juridique du fournisseur ou du fonctionnaire à être payé en fonction de la prestation commandée par la puissance publique. Il convient donc d'analyser les textes juridiques qui encadrent la mission pour déterminer s'il existe une séparation des fonctions entre l'administration qui engage la dépense, celle qui mandate et celle qui paie ? Dans cette organisation, quelle est la place des services du Trésor : ont-ils la charge de la comptabilisation de la dépense et du paiement ? Quels contrôles doivent-ils faire sur l'amont et de quel pouvoir disposent-ils pour refuser de payer une dépense non conforme ? Quelle organisation a été mise en place avec la Direction du Budget et les administrations ordonnatrices ? Il est important de déterminer les outils juridiques élaborés (ex. code des marchés publics) pour mesurer le degré d'indépendance de l'administration vis-à-vis de certains fournisseurs.

L'examen portera également sur les outils mis en place pour s'assurer, dans les services du Trésor, que les contrôles qui lui incombent sont bien réalisés et tracés.

*4- L'efficacité de la dépense publique (délais de paiement, traitement des impayés)*

La dépense publique représente une part importante des sommes injectées dans le circuit économique, il est donc essentiel que le paiement parvienne rapidement aux fournisseurs ou aux fonctionnaires dans le cas des rémunérations. Les administrations ont donc élaboré des méthodes pour s'assurer que tous les fournisseurs sont bien payés une fois la commande passée, si ce n'est pas le cas, on analysera les outils mis en place pour surveiller les impayés et résorber les retards. D'autre part, les services ont élaboré des méthodes permettant de mesurer les délais de paiements et de les réduire en mettant en place des contrôles sélectifs portant sur les dépenses risquées ou ayant des enjeux financiers importants et des dispositifs financiers incitatifs.

### *5- Les outils informatiques et la bancarisation des paiements*

La modernisation de la chaîne de la dépense implique des outils informatiques fluides entre les différents acteurs et ayant intégré des contrôles pour faciliter ces opérations. Dans certains pays où la bancarisation reste faible, il est important d'analyser si les services du Trésor favorisent l'ouverture de comptes bancaires pour y effectuer les virements et réduire la circulation de sommes d'argent importantes sous forme de monnaie fiduciaire.

### *6- Les réformes en cours*

Le secteur de la dépense publique n'est pas figé et chaque pays est amené à modifier l'environnement juridique, comptable et financier de la dépense publique. Ces différentes expériences pourront être analysées ainsi que les objectifs poursuivis et les résultats attendus.

### *7- Contrôles internes et contrôles externes*

Etant donné les sommes en jeu et les impacts juridiques en terme de sécurité des transactions, le secteur de la dépense implique la mise en place de contrôles internes réguliers dans les services du Trésor et le contrôles d'autorités indépendantes de l'administration (magistrature des comptes) pour s'assurer de la régularité des opérations et éventuellement infliger des sanctions (financières ou autres) si des dysfonctionnements sont avérés.

<b>PROGRAMME - Dakar – SENEGAL – du 16 au 18 novembre 2015</b>
--

**Dimanche 15 novembre 2015**

---

19h30 – 21h00 : **Cocktail dinatoire de bienvenue**

**Lundi 16 novembre 2015**

---

**Matin**

8h30 : **Accueil et formalités d'inscription**

9h00 – 9h30 : **Cérémonie d'ouverture du colloque**

- Allocution du Président de l'AIIST

- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

9h30 – 10h00 : Pause

10h00 – 12h30 : **Séance de travail 1**

12h30 – 14h00 : Déjeuner

**Après-midi**

14h00 – 15h30 : **Séance de travail 2**

15h30 – 15h50 : Pause

15h50 – 17h30 : **Séance de travail 3**

**Dîner libre**

**Mardi 17 novembre 2015**

---

**Matin**

9h00 – 10h30 : **Séance de travail 4**

10h30 – 10h50 : Pause

10h50– 12h30 : **Séance de travail 5**

12h30 – 14h00 : Déjeuner

**Après-midi**

14h00 – 15h30 : **Séance de travail 6**

15h30 – 15h50 : Pause

15h50 – 17h00 : **Séance de travail 7**

17h00 – 17h30 : **Clôture du colloque**

- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

- Allocution du Président de l'AIIST

- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

**Dîner agrémenté**

**Mercredi 18 novembre 2015**

---

9h00 – 11h00 : **Assemblée générale**

12h00 – 16h00 : Visite culturelle